

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 12 mars 2020**

Délibération n° 2020 – 12/03/2020 – 13

*Travaux de la commission FSDIE du 28 janvier 2020*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 22 Membres représentés : 5 Total : 27	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 1</b>  <b>Suffrages exprimés : 26</b>  <b>Pour : 26</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 28 janvier 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 13 mars 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*PJ : Compte rendu de la Commission FSDIE du 28/01/2020 spéciale « SIAE 2020 »*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Commission FSDIE du 28/01/2020 spéciale « SIAE 2020 »**

**Compte-rendu**

La commission FSDIE s'est réunie le 28/01/2020 à 9 h 15, à la Maison De l'Etudiant (salle 116) sous la présidence d'Ambre ADAMIAK, vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiante.

Présent.e.s :

Didier Gaël (ESN InsiDijon, association représentative), Maxence Rouillat (ADAH, association représentative), Ambre Adamiak ( vice-présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiante et aux pratiques sportives), France Herrscher (BVE), Chloé Durindel (membre invitée, assistante administrative PFVU)

Excusé.e.s : Sophie Salaun, Valérie Chapotot

--

Ambre Adamiak, qui préside la commission, ouvre la séance à 9 h 25.

Il s'agit aujourd'hui d'étudier :

- la demande de subvention adressée au FSDIE,
- la demande de subvention destinée à la Région : recevabilité, classement

pour les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet de la région « SIAE 2020 » uniquement.

Quelques éléments d'amélioration sont déjà envisagés pour le prochain appel à projets afin de clarifier et d'accompagner au mieux les projets et les associations qui les portent, dans la mesure des moyens des services administratifs comme : un dossier type et spécifique, la formation et l'accompagnement des associations dans leur demande de subvention comme l'exposent Chloé Durindel et France Herrscher, fortes de l'expérience des précédents et actuels appels à projets.

La commission procède à l'étude des demandes de subvention déposées. *(cf tableaux)*

--

Tous les dossiers étant étudiés, Ambre Adamiak remercie les membres de leur participation et lève la séance à 12 h

**Commission FSDIE du 28/01/2020**

n° dossier	Nom de l'association	Date de dépôt	Titre du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée au FSDIE	Date.s du projet	Avis - montant attribué	Avis commission FSDIE
2020-1-5	ASUB section Chalon	16/01/2020	Nuits sportives et stages	38 413,28 €	8 166,54 €	Juin 2020-avril 2021	4083	Par souci d'équité et de préservation de l'enveloppe pour toute l'année civile, pour permettre le soutien des projets étudiants, la commission décide d'attribuer moins que le montant sollicité, soit 4083 €. Elle reconnaît l'intérêt d'animation du site.
2020-4-1	ASUB 71 (Le Creusot)	15/01/2020	Championnats du monde InterUniversités	35 513,04 €	5 000,00 €	30/04/20-15/11/20	4000	La commission décide d'attribuer un montant similaire au précédent dossier, qui présentait un budget assez similaire (total dépenses) Elle relève que le devis n° 10 n'était pas adressé à l'association mais à l'IUT et met en garde pour le futur bilan : les factures présentées doivent bien être celles adressées à , et réglées par l'association
Pas de n° FSDIE	Les Init'arts	15/01/2020	Festival Init'arts	24 355,00 €	- €	24/03-31/03/20	PAS DE DEMANDE FSDIE	<p>Pas de demande FSDIE déposée par l'association, qui précise qu'il s'agit d'un projet tutoré. L'association ne sollicite qu'une subvention dans le cadre du SIAE 2020.</p> <p>Budget incohérent avec les devis, des devis incorrects (pas adressés à l'association, mais à des particuliers, vide pour le n° 11, arrondis dans le budget, sans précision de calculs pour certains, un devis n'apparaît pas dans le budget, un total est faux), des calculs faux, des approximations dans le budget prévisionnel, des totaux et/ou des calculs qui manquent...</p> <p>La commission est inquiète pour la bonne réalisation du projet. Attention à la période d'éligibilité des dépenses pour le SIAE.</p> <p>Détail :</p> <p>Une facture du 30/11/2019 Alexis Gueye du 06/12/19 - pas éligible)</p> <p>Devis 10 : destinataire pas le bon (une enseignante / LP indiquée)</p> <p>Devis 21 (restaurant Les grands crus) : quelle formule est choisie ? Ce n'est pas précisé</p> <p>Devis 26 : pas adressé à l'asso, mais à "Rolo Andrea")</p> <p>Des incohérences entre devis et budget : Ex : Devis1+2+3 = 1647,68 et non 2494 comme indiqué dans budget. Devis 4+5+6 = 3093,43 et pas 3316. Devis 7+8+9 + 3200 ET PAS 3505. Devis 10 indique 1467,90 mais budget : 1692. Devis 11 : vide. Devis 12 indique 231,77 mais budget : 350. Devis n° 13, 14, 15, 22, 25 et d'autres sont arrondis dans le budget.</p> <p>Devis n° 16 82,90 max indiqué alors que dans le budget : 240. Devis 17 précise les calculs et un total de 30 € or dans le budget apparaît 200 €. Devis 19 : calcul total pas indiqué et quand on le fait (8*78+8*0,8) on arrive à 630,4 et pas 718. Devis n° 21 : la formule retenue et le calcul ne sont pas indiqués.</p> <p>Devis n° 23 n'apparaît pas dans le budget</p> <p>Devis n° 26 adressé à un particulier et pas à l'association.</p> <p>Total devis 26-27-28 faux</p> <p>Devis 29 total 122,38 et pas 197 comme indiqué dans le budget</p> <p>Devis 31 : 84 € et pas 200 comme indiqué budget</p> <p>Devis 32 : pas raccord avec budget</p>
2020-1-6	ADGIC	15/01/2020	Journées de la robotique 2020	30 872,22 €	12 000,00 €	12-15/11/2020	6000	Des frais de bouche importants, les devis ne précisent pas pour combien de personnes sont prévues les restaurations (3x600 €)

n° dossier	Nom de l'association	Date de dépôt	Titre du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée au FSDIE	Date.s du projet	Avis - montant attribué	Avis commission FSDIE
2020-1-7	Dijoenop	16/01/2020	Oenopiades 2020	7 604,74 €	2 500,00 €	20-22/03/2020	1000	La commission base son calcul en ôtant tous les frais textiles du budget total et attribue la moitié de ce montant. Elle propose d'attribuer 1000 € Par ailleurs, elle attire l'attention de l'association sur l'incohérence entre nombre de participants et nombre d'adhérents - attention aux questions d'assurance, de couverture en la matière. Enfin, elle relève que certaines pièces justificatives n'étaient pas recevables (tickets de caisse de 200019, illisibles)
2020-1-8	ARAM	15/01/2020	UB : la maison n'accepte pas l'échec !	4 809,88 €	1 200,00 €	25/09/2020-04/10/2020	1200	La commission FSDIE décide d'attribuer la subvention sollicitée de 1200 €, sous réserve que l'association fournisse les documents manquants (justificatifs administratifs, devis manquant...). Elle relève que l'association est réactive, et a déposé largement dans les délais son dossier initial
2020-1-9	ASCIGEMAC	16/01/2020	Les étudiants SGM au temps des mayas	22 793,74 €	9 000,00 €	13-21/02/2021	9000	Un dossier corrigé, un budget clair et optimisé
2020-1-10	Radio Dijon Campus	09/01/2020	Convention annuelle	67 125,00 €	30 000,00 €	2020	30000	Favorable
2020-1-11	CEMD	16/01/2020 18 h 34	Demande de subventions pour soutenir les programmes nationaux et internationaux de la CEMD	2 900,00 €		2020	0,00	dossier déposé hors délai, incomplet, irrégulier. L'objet est l'accueil de stagiaires, il s'agit donc d'un contenu pédagogique, prévu dans les parcours de formation, donc qui ne peut pas être financé par le FSDIE Les montants sollicités à la Région et au FSDIE ne sont pas précisés. Seule "appel de fonds" apparait.
2020-1-12	Parlement des étudiants	16/01/2020	Demande de subventions du 16 janvier 2020	1 315,77 €		04/2020 à 08/2021	0,00	dossier incomplet (les pièces administratives manquent), irrégulier (des devis qui ne peuvent pas être pris en compte, ou qui ne sont pas des devis comme une impression de mail, sans le calcul précis)
2020-1-13	Jurivision	15/01/2020	Colloque : L'ordonnance du 24 avril 2019 : Un bouleversements des relations commerciales !	10 279,35 €		15-mai-20	0,00	Frais de bouche très élevés , et qui sont l'essentiel des dépenses (plus de 5000 € pour 100 à 150 personnes) et prestigieux (pré aux clerks par exemple). Le FSDIE n'a pas vocation à financer ce type de dépenses, et à cette hauteur. Des devis manquant Des devis d'alcool (plus de 400 €) Présentation non conforme (devis non numérotés malgré les consignes) La cible première du colloque sont visiblement les personnes extérieures et pas les étudiants, apport pour les étudiants pas évident.
<b>Total</b>	<b>11</b>			<b>245982,02</b>	<b>67866,54</b>		<b>55 283,00</b>	